

L'arnaque « Devoirs faits » : une nouvelle attaque contre les moyens de l'éducation et les statuts des personnels

Avec « Devoirs faits », lancé en 2017, des enseignant-e-s et des assistant-e-s pédagogiques ou d'éducation aident les collégien-ne-s à faire leurs devoirs. Ce dispositif n'est pas nouveau puisqu'il remplace l'aide aux devoirs anciennement rémunérée grâce à l'enveloppe d'accompagnement éducatif. En septembre, le ministère de l'Éducation nationale avait déjà instrumentalisé le dispositif "Devoirs faits". Après 6 mois sans école et en pleine crise sanitaire, le ministre n'a pas réduit les effectifs dans les classes ou généralisé les demi-groupes, il a augmenté l'enveloppe "Devoirs faits" de septembre à décembre. Ces heures imposées hors temps scolaire et sur la base du volontariat ne résorbent pas les difficultés des élèves mais accentuent les inégalités entre les élèves. La secrétaire d'État à l'éducation prioritaire, Nathalie Elimas, annonce le recrutement de 25 000 étudiant-e-s à partir du 10 mai 2021 pour assurer le dispositif en présence ou en visio pour les mois de mai et de juin 2021.

Cette annonce de 25 000 étudiant-e-s recruté-e-s pour assurer « Devoirs faits » en mai et juin ne prend pas la mesure de l'ampleur de la précarité étudiante. Cette annonce est dérisoire et l'aide aux devoirs, y compris en visio, est très insuffisante pour lutter contre les inégalités scolaires qui se sont aggravées depuis le début de la crise sanitaire. Ce n'est pas en fin d'année qu'il faut prendre des mesures pour aider des élèves. Ces moyens sont indécents pour des étudiant-e-s dont les conditions de vie n'ont cessé de se dégrader.

SUD éducation a alerté à de nombreuses reprises le ministre Blanquer des effets dévastateurs de la crise sanitaire sur la scolarité des élèves. Entre les fermetures de classes et les absences de personnels non remplacé-e-s, les élèves ont perdu de trop nombreuses heures de classe.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



À la rentrée 2021, 1 800 postes sont supprimés dans le second degré. Le nombre d'élèves par classe explose, en particulier dans les collèges d'éducation prioritaire. Les départements ne disposent pas du budget nécessaire pour ouvrir des classes, par contre les enveloppes d'heures supplémentaires pour rémunérer « Devoirs faits » sont abondantes. Le ministère multiplie les dispositifs reposant sur des heures supplémentaires au lieu de recruter des personnels et de pourvoir suffisamment les DHG des établissements. Par un jeu de vases communicants, il en résulte mécaniquement des suppressions de postes supplémentaires chaque année. Par ailleurs, pouvant être délégués à des associations, « Devoirs faits » peut être un nouveau cheval de Troie de l'externalisation de la lutte contre la difficulté scolaire.

« Devoirs faits » est caractéristique de la politique éducative de Blanquer : imposer et généraliser un dispositif unique pour cacher le manque de moyens. SUD éducation revendique, notamment dans les instances, plus de transparence quant à l'enveloppe de « Devoirs faits » ainsi qu'un véritable bilan du dispositif. En effet, la mise en œuvre de « Devoirs faits » est très hétérogène d'un collège à l'autre : dans certains collèges, très peu d'élèves bénéficient de ce dispositif.

Pour SUD éducation, il faut mettre davantage de moyens pour améliorer les conditions d'apprentissage en classe en baissant le nombre d'élèves par classe et en généralisant l'enseignement en demi-effectif, et renforcer les moyens alloués à l'éducation prioritaire, à rebours du projet ministériel.